



Il faut comprendre nos factures

Concrètement, que payez-vous ?

100 % du montant de votre facture revient à l'eau pour couvrir dans le

premier, protéger la ressource et, dans un second temps, financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Votre facture finance les missions de 3 organismes publics complémentaires : l'Agence de l'eau, le syndicat Eau 17 et le RESE.

Le RESE est une régie publique. Nous sommes au quotidien pour un service de qualité pour tous, à un prix unique. Les dépenses budgétaires et les tarifs pratiqués sont votés par les élus à l'échelle d'une commune. Les dépenses de maîtrise des coûts, d'entretien des réseaux, d'investissement, des résultats financiers sont maîtrisés dans les limites d'eau et d'assainissement.

Document destiné à l'usage des abonnés (version 2024)



Il faut comprendre nos factures

70 ans à vos côtés

En 2024, le RESE célèbre ses 70 ans de service au public. C'est l'occasion d'être exceptionnellement à la hauteur des attentes d'eau, des stations d'épuration et de vous rencontrer lors de manifestations thématiques : journées municipales de l'eau, journées municipales de l'assainissement, journées municipales de l'énergie, journées municipales de la sécurité, semaine de l'industrie...

www.rese.fr



©O tempora

RESE'EAU 2023

1 DOCUMENT Publié le 9 février 2023

L'édition 2023 vous présente l'évolution des tarifs des services d'eaux, les astuces pour réduire votre consommation et maîtriser votre budget.



Lettre d'information 2023 des abonnés à la RESE

PDF - 2.29 Mo

(Télécharger)

(Feuilletter)



RESE

131 cours Genêt - CS

30551

17119 SAINTES Cedex